

**Bureau du 28 octobre 2002**

**Décision n° B-2002-0945**

objet : **Cimetières communautaires - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative, financière et logistique

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre d'une convention de délégation de service public la Communauté urbaine a confié à la société d'aménagement urbain et rural (Saur) la gestion et l'exploitation des cimetières communautaires.

La Communauté urbaine assure les travaux d'investissement (aménagement de clairières et réalisation de caveaux) en fonction des besoins des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape. Pour ces travaux, la Communauté urbaine transfère à la Saur le droit à déduction de la TVA sur ces dépenses d'investissement.

Le besoin prioritaire est l'aménagement d'une clairière musulmane au cimetière communautaire de Bron dont les travaux seraient réalisés en 2003. Des études pour les aménagements futurs des deux cimetières communautaires pourraient débiter en 2003 pour des travaux à réaliser en 2004. Ces dépenses sont estimées à 837 200 € :

exercice 2003 :

- dépenses réelles : 598 000 €	- recettes récupération TVA : 98 000 €,
- dépenses mouvement pour ordre : 98 000 €	- recettes mouvement pour ordre : 98 000 € ;

exercice 2004 :

- dépenses réelles : 239 200 €	- recettes récupération TVA : 39 200 €,
- dépenses mouvement pour ordre : 39 200 €	- recettes mouvement pour ordre : 39 200 €.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 :

- dépenses : 137 200 €	- recettes : 137 200 €.
------------------------	-------------------------

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle finances et moyens le 23 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, celles en date des 19 décembre 1994 et 21 décembre 1998 et celles n° 2001-0418 et 2001-0419 du 21 décembre 2001 ;

**DECIDE****Approuve :**

a) - le programme d'aménagement 2003-2004,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement pour l'aménagement des cimetières communautaires de Rillieux la Pape et de Bron-Parilly - opération 0110 - centre budgétaire 5 720 - centre de gestion 572 100.

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
exercice 2003	598 000 €	98 000 €
exercice 2004	239 200 €	39 200 €

Mouvements pour ordre	Dépenses	Recettes
exercice 2003	98 000 €	98 000 €
exercice 2004	39 200 €	39 200 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,